INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR :

Le présent document vous fournit des informations clés pour l'investisseur à propos de ce fonds. Il ne s'agit pas d'une documentation de marketing. Ces informations sont exigées par la loi pour vous aider à comprendre la nature et les risques d'un investissement dans ce fonds. Nous vous conseillons de les lire afin de pouvoir prendre une décision d'investissement éclairée.

Andurand Fund (le « Fonds »), un compartiment d'Andurand UCITS ICAV (l' « ICAV ») (structure irlandaise de gestion collective d'actifs). La société de gestion de l'ICAV est Waystone Management Company (IE) Limited (le « Gérant »).

Classe A EUR (ISIN : IE00BYXQB101) (la « Classe »)

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds a pour objectif d'investissement de générer des rendements annualisés qui ne sont corrélés à aucun secteur ou indice particulier.

Le Fonds mettra en œuvre une politique d'investissement apparentée à l'énergie focalisée sur les matières premières (telles que le pétrole, l'essence, le gaz naturel et les métaux) et les investissements hautement liquides tels que les devises, les espèces et quasi-espèces (par exemple, certificats de dépôt et bons du Trésor).

Le Fonds sera économiquement exposé aux matières premières en investissant dans des instruments financiers structurés (« IFS ») qui sont des titres de créance de sociétés cotés sur un marché boursier réglementé. Les IFS cherchent à reproduire le rendement d'un fonds d'investissement alternatif qui poursuit une stratégie d'investissement focalisée sur les matières premières. Un investissement dans ces IFS est limité à 20 % de l'actif net du Fonds.

Le Fonds a l'intention de conserver un investissement significatif (environ 80 % de l'actif net dans des conditions de marché normales) en espèces et quasi-espèces.

Le Fonds peut investir dans des contrats à terme à des fins de gestion efficace du portefeuille et/ou de couverture du risque de change. L'utilisation de contrats à terme par le Fonds peut introduire un effet de levier au sein du Fonds, qui est décrit en détail dans le supplément du Fonds.

Le Fonds a l'intention de couvrir la valeur de la Classe contre les fluctuations du taux de change entre la Devise de base (USD) et la devise dans laquelle la Classe est libellée (EUR) en utilisant des contrats de change à terme soumis aux conditions et dans les limites stipulées par la Banque Centrale d'Irlande.

Vous pouvez acheter et vendre des actions du Fonds sur une base hebdomadaire conformément à l'exigence de notification pertinente.

Le Fonds ne verse pas de dividende et tout revenu des investissements généré sera réinvesti.

Ce Fonds convient aux investisseurs professionnels expérimentés qui sont disposés à accepter un degré supérieur de volatilité dans le cadre d'un portefeuille diversifié avec un horizon d'investissement à long terme (au moins deux ans).

Le Fonds est activement géré, sans aucune référence à un indice de référence ou indice.

Pour obtenir une description complète de l'objectif et de la politique d'investissement, veuillez consulter le supplément du Fonds.

PROFIL DE RISQUE ET DE RECOMPENSE

Risque inférieur **Risque supérieur**

<Récompenses généralement inférieures **Récompenses généralement supérieures>**

1	2	3	4	5	6	7

Le Fonds est classé dans la catégorie 5 en raison de la volatilité hebdomadaire du Fonds qui devrait se situer entre 10 % et 15 % sur une base annualisée. L'indicateur de risque et récompense a été calculé en utilisant des données historiques et peut ne pas être un indicateur fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque et récompense indiquée n'est pas garantie et peut évoluer sur la durée. La catégorie la plus basse n'implique pas un risque zéro.

Le Fonds est exposé à des risques supplémentaires non pris en compte par l'indicateur de risque, y compris, sans limitation:

Risque d'investissement dans les matières premières : Un investissement dans des instruments liés aux matières premières peut soumettre le Fonds à une volatilité supérieure à celle des investissements dans des titres traditionnels en raison de la nature extrêmement volatile des marchés des matières premières.

IFS et risque de liquidité : Les IFS liés aux matières premières impliquent des risques substantiels tels que le risque de perte de valeur nominale, l'absence de marché secondaire et le risque de volatilité accrue, lesdits risques n'affectant pas les titres de participation et de créance traditionnels.

Risque de contrepartie : Les IFS liés aux matières premières sont soumis au risque de contrepartie de l'émetteur, à savoir que, à l'échéance d'un IFS lié aux matières premières, l'émetteur peut être dans l'incapacité de s'acquitter de ses obligations en vertu des conditions de l'IFS lié aux matières premières, ce qui peut se traduire par une perte pour votre investissement.

Focalisation d'investissement concentrée : Le Fonds peut, de temps à autre, être exposé aux performances d'un nombre restreint de secteurs des matières premières, ce qui peut soumettre le Fonds à une volatilité supérieure à celle à laquelle il serait soumise s'il était plus largement diversifié sur les secteurs des matières premières.

Risque réglementaire afférent aux matières premières : Les sociétés apparentées aux matières premières sont soumises à une importante réglementation par diverses autorités gouvernementales qui ont exprimé des préoccupations à l'égard des marchés des produits dérivés et de la nécessité de réglementer ces marchés. L'effet de tout changement réglementaire futur est impossible à prédire mais pourrait s'avérer important et défavorable pour le Fonds.

Risque sectoriel : Le secteur des matières premières peut être considérablement affecté par l'offre et la demande en produits et services spécifiques, les dépenses de prospection et de production, la réglementation gouvernementale, les événements dans le monde, la conjoncture économique, les développements politiques internationaux, la conservation de l'énergie, le succès de projets de prospection, les prix des matières premières, et les réglementations fiscales et gouvernementales. Les cours des actions des sociétés apparentées aux matières premières peuvent être volatils en raison de l'évolution des fluctuations globales des marchés, des taux d'intérêt ou de facteurs touchant une industrie ou une matière première particulière.

Veuillez consulter les sections intitulées « Facteurs de risque » du supplément et du prospectus pour obtenir de plus amples informations sur ces derniers et d'autres facteurs de risque associés à un investissement dans le Fonds.

FRAIS

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Fais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du maximum pouvant être prélevé sur vos capitaux avant qu'ils ne soient investis ou avant que le produit de votre investissement ne soit versé	
Frais prélevés sur le Fonds sur une année	
Frais courants	2,33 %
Frais prélevés sur le Fonds dans certaines conditions spécifiques	
Commission de performance	À la fin de chaque année civile, 20 % du montant duquel la valeur de l'actif net de la Classe dépasse la valeur de l'actif net de la Classe par rapport à l'année civile précédente après laquelle une commission de performance a été versée.

Les frais à votre charge sont utilisés pour acquitter les coûts d'administration du Fonds, y compris les coûts de marketing et de distribution de ce dernier. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont les frais maximum à votre charge, le cas échéant. Dans certains cas, les frais à votre charge peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir ces informations auprès de votre conseiller financier.

Le chiffre des frais courants est basé sur les frais pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023. Ce chiffre variera probablement d'une année sur l'autre. Il s'entend hors commissions de performance et frais de transactions du portefeuille. Les frais exacts figureront dans les états financiers pour chaque exercice.

Pour obtenir de plus amples informations sur les commissions et dépenses, veuillez consulter le prospectus de l'ICAV et le supplément préparé pour le Fonds, qui sont disponibles auprès de l'agent administratif du Fonds, Citco Fund Services (Ireland) Limited (l'« Agent administratif ») ou à www.andurandcapital.com.

PERFORMANCES PASSÉES

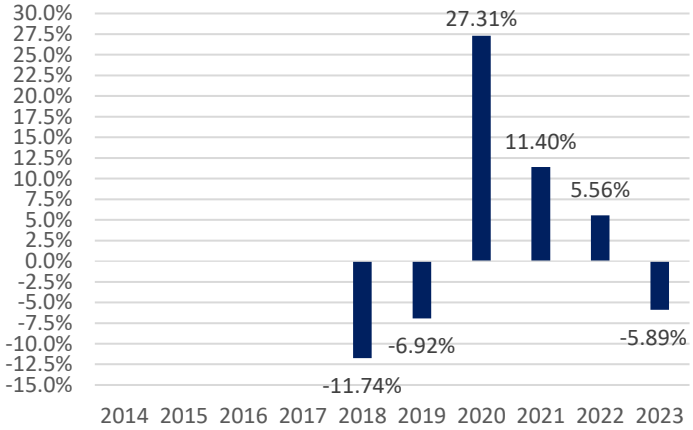

Source : données Citco.

Le Fonds a été agréé en janvier 2017. La Classe a été lancée le 16 octobre 2017.

Ce tableau illustre uniquement l'historique des performances lorsqu'une année civile complète est disponible.

Les performances passées sont calculées en EUR, déduction faite de l'ensemble des honoraires et commissions depuis le lancement, et reflètent les intérêts de la Classe A EUR.

Les performances passées peuvent ne pas être une indication fiable des performances futures.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Société Générale S.A., agence de Dublin.

Fonds à compartiments multiples : Le Fonds est un compartiment de l'ICAV, un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments, constitué en vertu du droit irlandais. Cela veut dire que l'actif et le passif de chaque compartiment sont séparés de par la loi et ne peuvent pas être utilisés pour acquitter le passif d'autres compartiments de l'ICAV. Tout passif encouru pour le compte du, ou imputable au, Fonds sera acquitté exclusivement sur l'actif du Fonds. Ces dispositions n'ont toutefois pas été testées au sein d'autres juridictions.

Complément d'information : Le cours actuel de l'action et de plus amples informations sur le Fonds (y compris le prospectus actuel de l'ICAV, le supplément du Fonds et les derniers états financiers préparés pour l'ICAV dans son ensemble), ainsi que des informations sur les autres classes d'actions du Fonds et les autres compartiments de l'ICAV sont disponibles à www.andurandcapital.com ou une copie papier en anglais peut être obtenue gratuitement auprès de l'Agent administratif.

Échange d'actions : Des actions du Fonds ou d'une classe du Fonds peuvent être échangées contre des actions d'un autre compartiment de l'ICAV ou d'une autre classe du Fonds, sous réserve de certaines conditions et de la satisfaction des exigences d'investissement dans lesdites autres classes ou lesdits autres compartiments. Veuillez consulter la section intitulée « Conversion d'actions » dans le prospectus de l'ICAV pour obtenir de plus amples informations.

Législation fiscale : Le Fonds est soumis aux lois et réglementations fiscales d'Irlande. À la date du présent document, le Fonds n'est pas assujetti à l'impôt irlandais sur ses revenus ou plus-values. Il est recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller professionnel pour connaître les répercussions fiscales individuelles d'un investissement dans le Fonds en vertu de la législation de la juridiction au sein de laquelle ils peuvent être assujettis à l'impôt.

Politique de rémunération : Les détails de la politique de rémunération à jour de le Gérant, y compris, mais sans y être limité, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages et l'identité des personnes chargées de l'octroi de la rémunération et des avantages, sont disponibles à www.waystone.com. Une copie papier de la politique de rémunération sera mise gratuitement à disposition sur demande.

Déclaration de responsabilité : Le Gérant peut être tenu responsable exclusivement sur la base de toute déclaration contenue dans le présent document qui s'avère trompeuse, inexacte ou en contradiction avec les parties correspondantes du prospectus de l'ICAV ou du supplément du Fonds.

L'ICAV est agréé en Irlande et réglementé par la Banque Centrale d'Irlande.
Le Gérant est agréé en Irlande et réglementé par la Banque Centrale d'Irlande.
Les présentes informations clés pour l'investisseur sont exactes au 15 Février 2024.